

Collectif sous la direction de
Francis Dupuis-Déri

À qui la rue ?

Répression policière et mouvements sociaux



écosociété

Extrait de la publication

Sous la direction de
Francis Dupuis-Déri

À QUI LA RUE ?

Répression policière
et mouvements sociaux



LES ÉDITIONS
écosociété
MONTRÉAL

Coordination de la production : Barbara Caretta-Debays
Illustration de la couverture : Artact Qc
Infographie : Yolande Martel

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés ; toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Les Éditions Écosociété 2013

Dépôt légal : 2^e trimestre 2013
ISBN : 978-2-89719-057-6

Les droits d'auteur seront versés au Collectif opposé à la brutalité policière (COBP)

LES ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ
C.P. 32052, comptoir Saint-André
Montréal (Québec) H2L 4Y5

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre :

À qui la rue ? : répression policière et mouvements sociaux

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-89719-057-6

1. Brutalités policières – Occident. 2. Manifestations – Occident.
 3. Mouvements sociaux – Occident. 4. Répression politique – Occident.
- I. Dupuis-Déri, Francis, 1966- .

HV8141.A2 2013 363.2'32091821 C2013-940643-3

ISBN papier 978-2-89719-057-6
ISBN pdf 978-2-89719-058-3
ISBN e-pub 978-2-89719-059-0

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada de l'aide accordée à notre programme de publication. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition. Nous remercions le gouvernement du Québec de son soutien par l'entremise du Programme de crédits d'impôt pour l'édition de livres (gestion SODEC), et la SODEC pour son soutien financier.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 8

INTRODUCTION

Répression policière et mouvements sociaux 9
Francis Dupuis-Déri

**Les effets du 11 septembre 2001
sur le mouvement altermondialiste** 40
Jean-Pierre Masse et Nathalie Bayon

La police des foules en Europe 75
Olivier Fillieule

**La délicate violence du policier
sans uniforme** 95
Marc-André Cyr

**Broyer du noir. La répression policière de la « déviance
politique » au Québec** 122
Francis Dupuis-Déri

**Le droit de manifester en péril ? Le cas du Sommet
du G20 à Toronto** 159
Francis Dupuis-Déri

**Printemps érable ou Printemps de la matraque ?
Profilage politique et répression sélective pendant
la grève étudiante de 2012** 198
Francis Dupuis-Déri

CONCLUSION

Contre l'apitoiement.

L'auto-organisation face à la répression politique. 242

Alexandre Popovic

Annexes

TABLEAU I

Mobilisations policières contre le mouvement
altermondialiste261

TABLEAU II

Répression policière contre le mouvement altermondialiste . . .262

TABLEAU III

Arrestations politiques au Québec (1996-2011)263

TABLEAU IV

Répression policière contre la manifestation annuelle
du 15 mars contre la brutalité policière à Montréal267

TABLEAU V

Répression policière contre le mouvement étudiant
au Québec (1990-2011)268

TABLEAU VI

Arrestations durant la grève étudiante de 2012271

*À la mémoire de Natacha Binsse-Masse
Amie et avocate, partie trop tôt.
Pour continuer la lutte sans toi, malgré tout...*

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage collectif s'inscrit dans la continuité d'une initiative de Natacha Binsse-Masse, qui avait facilité l'organisation d'un colloque intitulé « Mouvements sociaux et répression policière ». L'événement a eu lieu à l'UQAM le 28 novembre 2007, avec l'aide de la Faculté de science politique et de droit et du département de science politique de l'UQAM, du Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM), du Programme de contestation judiciaire et du cabinet d'étude légale Ouellet, Nadon et associé-e-s. La coordination de l'événement avait été assurée par Marie-Ève Quirion, assistée de Marc-André Cyr.

INTRODUCTION

Répression policière et mouvements sociaux

Francis Dupuis-Déri

Notre boulot, à la police, c'est la répression. Nous n'avons pas besoin d'un agent sociocommunautaire comme directeur, mais d'un général. Après tout, la police est un organisme paramilitaire, ne l'oublions pas.

Yves Francœur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Le moyen le plus simple pour éviter la violence et la perturbation lors du Sommet de la ZLÉA était d'avoir recours à une forte présence policière pour limiter les manifestations.

John Timoney, chef de police de Miami, au sujet du Sommet sur l'Accord de la Zone de libre-échange des Amériques, en novembre 2003¹

DEPUIS LES ANNÉES 1990, les conflits sociaux en Occident prennent la forme d'affrontements avec les forces policières et s'expriment de manière de plus en plus brutale. La tendance n'est pas nouvelle et le Canada et le Québec n'y échappent pas. Dans une étude menée au début des années 2000, Mike King

1. Cité par le Partnership for Civil Justice Fund, <www.justiceonline.org/our-work/class-action-suit-2003-miami.html>; voir aussi *Kilmon et al. vs Ville de Miami et al.*, Southern District of Florida, Miami Division, Class action – F.R. CIV.P.23 (b) (2).

constatait que la police du Canada tendait à abandonner une approche de « gestion négociée » des relations avec les mouvements sociaux. Mike King s'était penché sur quelques événements d'importance pour ce qui se définissait alors comme le mouvement « antimondialisation », dont le Sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) à Vancouver, en novembre 1997, qui s'est déroulé sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC). Une clôture de sécurité avait été érigée, sur laquelle des étudiants avaient suspendu des affiches où étaient inscrits des slogans tels que « Démocratie » et « Liberté d'expression ». Ils ont été plaqués au sol et arrêtés par la police². Mike King a aussi étudié la 30^e Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), à Windsor, en Ontario, en juin 2000, le Sommet des Amériques à Québec en avril 2001, la réunion du G20, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Ottawa en novembre 2001, et le Sommet du G8 à Kananaskis à l'été 2002. Il concluait que « [l]a gestion de ces événements [par la police], tant du point de vue de la politique que de la pratique, était ouvertement coercitive et prônait la mise en place de zones d'exclusion ». Selon lui, « ce processus implique le recueil d'informations », y compris par les « services de renseignement intervenant avant les événements, [des] infiltrations, [de] la surveillance et [des] arrestations préemptives dirigées vers ceux qui sont en dehors du forum institutionnalisé ». Cette « surveillance intensive ouverte, et préalablement rendue publique, au cours de ces événements, ne se limite pas à l'intimidation, mais représente même un facteur dissuasif pour certains manifestants potentiels ». Il s'agit, selon lui, d'une approche qui vise la « neutralisation sélective des protestataires³ ».

En d'autres mots, l'objectif visant à neutraliser la capacité et la volonté de mobilisation et de protestation des militantes et

-
2. Karen Pearlston, « APEC Days at UBC: Student Protests and National Security in an Era of Trade Liberalism », in Gary Kinsman, Dieter K. Buse et Mercedes Steedam (dir.), *Whose National Security: Canadian State Surveillance and the Creation of Enemies*, Toronto, Between the Lines, 2000, p. 267-277.
 3. Il utilise en fait le barbarisme « incapacitation », que lui aurait suggéré Clifford Shearing. Mike King, « D'une gestion policière réactive à la gestion des manifestants ? La police et les manifestations antimondialisation au Canada », *Cultures & Conflits*, n° 56, 2004, p. 209-247.

militants constituant une menace aux yeux des autorités peut être poursuivi de diverses manières, soit par des opérations de renseignement et d'infiltration (*pour le Québec, voir le chapitre « La délicate violence du policier sans uniforme », de Marc-André Cyr*) dont l'existence est souvent rendue publique pour déstabiliser les réseaux militants, soit par des visites imprévisibles d'agents des services de renseignement au domicile de militantes et de militants ou sur leur lieu de travail pour intimider et potentiellement recruter des informateurs⁴, soit par des arrestations préventives d'activistes identifiés comme des « dirigeants » du mouvement. Les moyens pour atteindre cet objectif passent aussi par la mise en place de dispositifs de sécurité imposants, par l'identification d'une zone interdite aux manifestations et souvent clôturée ainsi que par le déploiement d'une force policière lourdement armée qui est parfois appuyée par des agences privées de sécurité et parfois même par des unités militaires⁵.

-
4. Brian Myles, « Le SCRS s'active avant le passage de la flamme à Montréal », *Le Devoir*, 25 novembre 2009, <www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/277934/le-scrs-s-active-avant-le-passage-de-la-flamme-a-montreal> ; voir aussi le guide de la Commission populaire, *Le SCRS frappe à votre porte ? Faites respecter vos droits !*, <www.peoplescommission.org/files/csis/booklet_cover_fr.pdf>. J'ai moi-même reçu la visite de deux policiers en civil à la fin d'un cours que je donnais à l'UQAM. Ils sont entrés dans l'amphithéâtre qui s'était vidé et où je ramassais mes effets personnels et se sont placés de manière à ralentir mon trajet vers la sortie. Même si je leur répétais que je ne voulais pas discuter avec eux, ils m'ont demandé si j'étais impliqué dans des méfaits, puis ils m'ont demandé de les aider à comprendre le milieu anarchiste, prétendant qu'ils distinguaient mes positions politiques « légitimes » de celles d'anarchistes moins sérieux (selon eux). Ils ont même proposé de me protéger physiquement. Je n'ai pas répondu à leurs questions et à leurs propositions (ou alors négativement), et j'ai finalement quitté la salle sans leur serrer la main. Ce type de visite imprévisibles déstabilise la personne ciblée et peut provoquer chez elle une certaine anxiété. Clairement, ces policiers me proposaient d'être un informateur, tout en laissant entendre que j'étais aussi un suspect. On peut y voir une forme d'intimidation. Pour l'infiltration et les opérations de renseignement pendant la grève étudiante de 2012 au Québec, voir Catherine Paquette, « Les taupes aux carrés rouges », *Montréal Campus*, 2 avril 2013 <<http://montrealcampus.ca/2013/04/les-taupes-aux-carrés-rouges/>>.
 5. Pour des analyses de ces transformations, voir Luis A. Fernandez, *Policing Dissent: Social Control and the Anti-Globalization Movement*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2008 ; David P. Waddington, *Policing Public Disorder: Theory and Practice*, Londres, Routledge, 2012. Pour une réflexion plus globale, voir Olivier Fillieule et Donatella della Porta (dir.), *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006 ; et Donatella della Porta, Abby Peterson et

Le choc des attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis va entraîner un durcissement de la répression et l'adoption très rapide de lois « antiterroristes », ce qui accentuera une tendance déjà observée dans les années précédentes (*voir le chapitre « Les effets du 11 septembre 2001 sur le mouvement altermondialiste », de Jean-Pierre Masse et de Nathalie Bayon*), y compris en termes de criminalisation de la dissidence, comme l'a étudié Jeff Shantz au sujet de la manifestation de l'Ontario Coalition Against Poverty (OCAP), connue sous le nom d'« émeute de Queen's Park », à Toronto, en juin 2000, et au sujet des mobilisations contre le Sommet du G20 à Toronto, en 2010. On peut aussi penser à la charge de cavalerie contre une manifestation dénonçant le G20 à Montréal, à l'automne 2000, ou encore l'encercllement et l'arrestation de masse avant même le début d'une manifestation de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) contre une réunion ministérielle du G8 à Montréal, le 26 avril 2002. Jeff Shantz nous rappelle que les contestataires autochtones au Canada avaient déjà subi les effets de cette nouvelle tendance lors de la Crise d'Oka, en 1990, et lors du siège du lac Gustafsen, en Colombie-Britannique, en 1995. Dans ces deux cas, la répression policière a rapidement pris la forme d'une intervention militaro-policière de nature néocoloniale⁶.

Il est vrai, par ailleurs, que la contestation est un peu plus turbulente en Occident depuis environ une quinzaine d'années, mais la « violence » des contestataires reste très limitée. Lors de certaines manifestations altermondialistes et anticapitalistes, par exemple, il s'agit dans le pire des cas de quelques vitrines fracassées, de véhicules de police vandalisés et de projectiles lancés aux policiers. Malgré une certaine turbulence, la représentation de l'esprit de révolte n'est plus la mitraillette Kalashnikov, comme à l'époque des guerillas marxistes-léninistes, mais le masque à gaz. Cette transformation de l'iconographie militante indique à la fois

Herbert Reiter (dir.), *The Policing of Transnational Protest*, Farnham, Ashgate, 2006. À noter que la revue *Policing and Society* propose plusieurs articles très pertinents.

6. Jaëff Shantz, « Protest and Punishment in Canada: From Legislation to Martial Law », in Jeff Shantz (dir.), *Protest and Punishment: The Repression of Resistance in the Era of Neoliberal Globalization*, Durham, Carolina Academic Press, 2012, p. 219-238.

que les activistes d'Occident ont abandonné la lutte armée et que leur adversaire principal n'est plus l'armée, mais la police anti-émeute. À une époque où les crises du capitalisme s'accroissent et s'approfondissent et où l'écart entre les riches et les pauvres se creuse, la grogne populaire s'exprime par de vastes mobilisations de rue souvent turbulentes, auxquelles les autorités répondent en lâchant les forces policières. Dans de telles situations, la police constitue une force politique qui prend parti et ne fait pas que maintenir l'ordre : elle casse la dissidence et la contestation.

Curieusement, ces affrontements sont rarement représentés dans les médias, sinon aux nouvelles télévisées, même si notre culture populaire est saturée de références à la police. Il n'y a sans doute aucun métier aussi souvent représenté dans la culture que celui de policier. Policier réel ou imaginé, policier d'hier, d'aujourd'hui, du futur. En littérature, des maisons d'édition se spécialisent en romans policiers, et plusieurs grandes maisons ont leur collection de « romans noirs ». À la télévision, les policiers sont les héros de séries de fiction, de documentaires et d'émissions-réalité durant lesquelles des journalistes suivent des patrouilles dans des quartiers chauds. À titre indicatif, le site Wikipédia a répertorié pour les pays anglo-saxons comme l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, et seulement pour les années 1990 à 2012, plus de 300 séries télévisées policières (fiction, réalité, documentaire)⁷. On ne compte plus les films qui mettent en vedette des policiers, soit des héros aux gros bras qui sauvent l'honneur, ou la famille, ou la ville, ou même la planète, le plus souvent seul et contre tous, et parfois même contre leurs collègues naïfs ou leurs supérieurs corrompus, ou encore l'enquêteur ou le détective timide mais rusé, ou le vétéran à la retraite happé malgré lui dans une aventure qui le replonge dans la lutte contre le crime, et dont il devient le héros. Bref, il est difficile d'éviter ces représentations de policiers qui nous placent dans leurs bottes, nous font voir la réalité à travers leurs yeux. Par comparaison, quand voit-on des représentations culturelles d'activistes et de manifestations ? Jamais, semble-t-il, ou très rarement.

7. Voir <http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_police_television_dramas>, consulté le 20 février 2013.

Or, les policiers n'ont pas toujours été omniprésents. Jusqu'au début du xx^e siècle, les corps policiers en Occident restent modestes de taille et de moyens, et ne seront pas en mesure de faire face aux foules manifestantes, en raison d'un manque d'équipement et d'effectifs. C'est alors la troupe de soldats professionnels ou de conscrits qui est déployée pour contrôler et mâter la foule, avec des résultats plus ou moins heureux puisque ces interventions ont lieu les armes à la main. Une étude de la criminologue Alice Parizeau a montré, pour le Canada, que l'armée intervenait régulièrement à la fin du xix^e siècle et au début du xx^e siècle pour contrôler et disperser des foules de toutes sortes : grèves, rassemblements électoraux, manifestations communistes, émeutes dans des pénitenciers, fêtes étudiantes⁸.

Au fil du xx^e siècle, les différents corps policiers en Occident verront leur budget et leurs effectifs augmenter de manière considérable, et développeront à la fois une formation et un arsenal permettant de mieux faire face aux foules contestataires. Par ailleurs, la manifestation, souvent perçue jusqu'alors comme une menace directe à l'ordre public et aux autorités, devient au xx^e siècle une forme d'action collective qui relève d'une certaine routine sociale. Elle est acceptée comme relevant d'un droit démocratique et du principe de la liberté d'expression, surtout lorsqu'elle est organisée par des groupes ayant acquis une respectabilité institutionnelle, comme des syndicats, des organisations non gouvernementales et des partis politiques.

Même s'il y a de plus en plus de manifestations depuis une centaine d'années en Occident, que ces manifestations sont de plus en plus importantes et que de plus en plus de groupes sociaux y ont recours pour exprimer leurs idées, on observe une tendance générale à la pacification de la rue : les organisations qui appellent à manifester demandent souvent des permis, mettent sur pied un service d'ordre, indiquent aux autorités le lieu et l'heure de départ et d'arrivée et négocient avec elles le trajet de la manifestation. En d'autres mots, les foules manifestantes sont disciplinées par celles et ceux qui les organisent.

8. Alice Parizeau, « L'armée et la Crise d'octobre », *Criminologie*, vol. 13, n° 2, 1980, p. 47-78.

Cela dit, cette pacification constatée au fil du xx^e siècle n'est pas homogène ni dans les lieux ni dans le temps, si l'on tient compte des régimes fascistes des années 1930 et 1940 en Allemagne, en Italie, en France et ailleurs; des régimes soviétiques comme la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie; des dictatures comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce; sans compter la répression dans les contextes de décolonisation, comme celle des Algériens et de nombreux autres peuples d'Afrique. Il y a aussi eu des mouvements sociaux qui cherchaient à manifester de manière turbulente, voire à affronter la police, comme les gauchistes de Mai 68 et certains groupes néo-nazis. Enfin, ce mouvement de pacification n'est pas inéluctable, et plusieurs événements depuis une vingtaine d'années tendent à indiquer un retour à des méthodes plus musclées. D'ailleurs, les universitaires qui étudient les rapports entre la police et les mouvements sociaux en Occident notent un retour à des méthodes plus répressives contre le mouvement altermondialiste (*voir le chapitre « La police des foules en Europe », d'Olivier Fillieule et mon chapitre sur la répression lors du G20 à Toronto en 2010*)⁹.

Depuis la répression des manifestations contre le Sommet des Amériques à Miami, en 2003, on parle du « modèle de Miami » pour désigner une approche policière qui consiste à interdire les manifestations dans certains secteurs, à critiquer publiquement les manifestations dans les jours qui les précèdent et à les présenter comme très menaçantes, à annoncer l'acquisition de nouvelles armes sophistiquées (par exemple: nouveaux canons à eau, canons « soniques »¹⁰, etc.), à procéder à de nombreuses arrestations préventives, en particulier d'activistes considérés comme des leaders, à déployer un grand nombre de policiers lourdement armés (et même des véhicules blindés), à pratiquer les arrestations de masse et à intégrer des journalistes dans les unités

9. Hélène Combes, « Répression », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 463.

10. Malorie Beauchemin, « G20: demande d'injonction contre les canons à son », *La Presse*, 16 juin 2010, <www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201006/16/01-4290708-g20-demande-dinjonction-contre-les-canons-a-son.php>, consulté le 11 septembre 2011.

policières (à l'image des journalistes intégrés dans des unités de l'armée étatsunienne en Irak)¹¹.

Ce durcissement se constate d'abord par l'importance de la force policière qui est déployée pour faire face aux rassemblements altermondialistes, alors que des milliers de policiers et parfois de militaires sont mobilisés pour protéger les grands sommets internationaux (*voir en annexe les données chiffrées au sujet de ces mobilisations policières*)¹². Au-delà de ce déploiement de forces, la répression s'incarne aussi dans le nombre très élevé d'arrestations effectuées lors des manifestations altermondialistes, souvent plusieurs centaines, pour un total d'environ 10 000 arrestations en Occident depuis une dizaine d'années, et uniquement pour les mobilisations les plus importantes (*voir les Annexes*)¹³. L'arbitraire de telles arrestations du point de vue du droit libéral est démontré par l'échec flagrant de la poursuite, lors des procès. À Seattle, en 1999, seulement 51 personnes seront finalement formellement accusées, soit moins de 10 % du nombre total de personnes arrêtées. À la suite des manifestations contre la Convention nationale du Parti républicain à Philadelphie en 2000, seulement 3 % des 420 personnes arrêtées seront condamnées¹⁴. À Miami, il n'y aura finalement que 33 procès, pour 283 arrestations lors des manifestations

11. Alex S. Vitale, « The command and control and Miami Models at the 2004 Republican National Convention: New Forms of Policing Protests », *Mobilization*, vol. 12, n° 4, 2007, p. 403-415.

12. Tomás Mac Sheoin et Nicola Yeates, « Policing anti-globalization protests: patterns and variations in state responses », in Samir Dasgupta et Jan Nederveen Pieters (dir.), *The Politics of Globalization*, New Delhi, Sage, 2009, p. 197-241.

13. Ces chiffres ont été établis en se référant à de nombreuses sources, dont les données sont parfois contradictoires : médias publics et privés, médias indépendants, rapports de police, documents de justice (par exemple, un mémoire déposé lors de recours collectifs), etc. Les chiffres ne sont pas toujours les mêmes, selon les sources, et ce, pour différentes raisons. En effet, la police elle-même a des manières différentes de calculer et de communiquer ces chiffres selon qu'elle inclut ou non des arrestations effectuées avant (« préventives ») et après (à la suite d'enquêtes) les événements. En conséquence, des chiffres incomplets peuvent être communiqués au fil des événements et il n'est pas toujours aisé de trouver le nombre total.

14. Lesley J. Wood, « Breaking the wave: Repression, identity, and Seattle tactics », *Mobilization*, vol. 12, n° 4, 2007, p. 382.

en 2003¹⁵. À la suite du Sommet du G20 à Toronto, en 2010, c'est moins de 4 % des 1 118 personnes arrêtées qui devront faire face à un procès (pas tous terminés, par ailleurs). De même, la manifestation annuelle contre la répression policière à Montréal, le 15 mars, est l'occasion pour la police de procéder régulièrement à des arrestations de masse (*voir le tableau IV en annexe*), mais plusieurs procès se sont soldés par un verdict de non-culpabilité ou par un arrêt pur et simple des procédures pour délais déraisonnables.

Retour sur les différentes approches policières

Le rapport entre les forces policières et les manifestations politiques est nécessairement l'objet d'une tension particulière, mais il s'établit différemment selon les approches retenues par le commandement policier. Les universitaires ont développé plusieurs typologies pour distinguer les tactiques et les stratégies des forces policières face aux mouvements sociaux, même si une force policière peut adopter différentes tactiques et stratégies selon le mouvement social auquel elle fait face ou au cours d'un même événement de protestation¹⁶.

Ainsi, Kristian Williams identifie quatre approches de contrôle de foule : 1) l'approche de la force maximale, adoptée par les militaires et les policiers dépêchés pour mater les émeutes ou les manifestations à la fin du XIX^e siècle (« Ne prenez aucun prisonnier ! » aurait déclaré à ses subalternes un chef de police de New York lors d'émeutes en 1863) ; 2) la démonstration de force, qui consiste à intimider et à dissuader la foule de commettre des méfaits par une présence menaçante des forces de l'ordre ; 3) l'approche de la gradation, qui consiste à d'abord utiliser les moyens les plus pacifiques pour ensuite s'engager dans une escalade de moyens de plus en plus violents, si la situation dégénère ; et 4) l'approche de la gestion négociée, qui consiste à

15. Voir le rapport de recherche du capitaine de police Mark R. Chamberlain, *Direct Action Protest Management*, <www.fdle.state.fl.us/Content/getdoc/1bbf4127-0f3d-4044-97b2-e11e9715a04e/Chamberlain-mark-paper-pdf.aspx>.

16. Donatella della Porta et Olivier Fillieule, « Policing social protest », in David A. Snow, Sarah A. Soule et Hanspeter Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, 2007, p. 218.

coordonner la mise sous discipline des manifestants avec les organisateurs de l'événement eux-mêmes¹⁷.

Une autre typologie, inspirée des travaux de Donatella della Porta, Mario Diani et Olivier Fillieule, permet de distinguer les approches policières, ou « styles du contrôle de foule », selon des binômes qui permettent de distinguer un style « dur » d'un style « doux » :

- brutale ou retenue, en référence au recours à la force physique ;
- répressive ou tolérante, en référence aux méfaits et à la transgression des lois ;
- diffuse ou sélective, en référence à qui sera la cible de la répression ;
- illégale ou légale, en référence au respect de la loi par les policiers eux-mêmes (par exemple : recours à des agents provocateurs, fabrication de preuves, non-respect des droits lors des arrestations, etc.) ;
- réactive ou préventive, en référence au moment où surviendra la répression ;
- confrontation ou négociation, en référence aux communications entre policiers et manifestants ;
- rigide ou flexible, en référence à la capacité des policiers à s'adapter à la situation et à passer d'une approche à une autre, selon leurs besoins¹⁸.

Selon cette perspective, un corps policier « dur » adoptera plutôt l'approche brutale, répressive, diffuse, illégale, réactive, de confrontation et rigide. À l'autre extrémité, une police « douce » adoptera un style de retenue, de tolérance, d'intervention sélective, respectera la légalité, sera préventive, négociera et restera flexible en tout temps (*voir le chapitre d'Olivier Fillieule*).

Clark McPhail, David Schweingruber et John D. McCarthy ont proposé pour leur part une autre typologie, qui opère une distinction entre l'approche de l'escalade de la force (recours à la force et à la menace) et l'approche de la « désescalade », aussi appelée (en Italie) l'approche de la « prévention ». Cette dernière désigne une gestion négociée entre la police et les organisatrices

17. Kristian Williams, *Our Enemies in Blue: Police and Power in America*, Boston, South End Press, 2007, p. 177-196.

18. Donatella della Porta et Mario Diani, *Social Movements: An Introduction*, Oxford, Blackwell, 2006 (2^e éd.), p. 198 ; Donatella della Porta et Olivier Fillieule (dir.), *op. cit.*, 2006, p. 218.

et organisateurs d'un événement. Ces deux approches se distinguent de cinq façons¹⁹ :

- respect ou non du droit d'assemblée et d'expression ;
- tolérance ou non face à la turbulence ;
- communication ou non avec les contestataires ;
- tolérance ou non face à des méfaits (nombre d'arrestations et style d'interpellation) ;
- recours ou non à la force physique.

L'approche de la désescalade, développée en Occident après les turbulences de la fin des années 1960, qui avaient été marquées par quelques désastres pour les policiers en termes d'image publique, implique que les policiers entreront en dialogue avant une manifestation avec les personnes perçues comme responsables de la mobilisation, négocieront avec elles le trajet, l'heure et le lieu de départ et d'arrivée, et encourageront la mise sur pied d'un service d'ordre. Un canal de communication sera maintenu entre les policiers et les responsables de la manifestation pendant tout l'événement et les attaques policières tendront avant tout à cibler et séparer les trouble-fête du reste des manifestantes et manifestants²⁰.

Il semble par ailleurs que les corps policiers ont chacun leur préférence en termes d'approche, de tactique et de stratégie, comme l'indique une étude comparative entre Montréal, Toronto et Vancouver qui cherchait à identifier les variables qui influencent les probabilités qu'il y ait de la brutalité policière et des arrestations : cause ou taille de la manifestation, identité sociale ou politique des contestataires, destruction de propriété, etc.²¹. L'auteur Patrick Rafail a étudié 1 500 manifestations pour

19. Clark McPhail, David Schweingruber et John D. McCarthy, « Policing protest in the United States: From the 1960s to the 1990s », in Donatella della Porta et H. Reiter (dir.), *Policing Protest: The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1998, p. 51-54 ; Donatella della Porta et Mario Diani, *op. cit.*, p. 198.

20. Donatella della Porta et Mario Diani (dir.), *op. cit.*, p. 198.

21. Patrick Rafail, « Asymmetry in Protest Control? Comparing Protest Policing in Montreal, Toronto, and Vancouver », *Mobilization*, vol. 15, n° 4, 2010, p. 489-509 (la discussion de cette recherche reprend des éléments d'un texte diffusé sur Internet, intitulé « Manifestation contre la brutalité policière: qui nous protège de la police? », mars 2011, <<http://nefacmtl.blogspot.ca/2011/03/manifestation-contre-la-brutalite.html>>, consulté le 11 septembre 2011).

constater que les arrestations sont rares, mais pas inhabituelles. La police procède à des arrestations dans 16 % des manifestations à Toronto, 14 % à Montréal²² et 13 % à Vancouver. L'auteur constate que le recours à l'arrestation de masse est plus courant à Montréal, soit dans 22 % de l'ensemble des manifestations où il y a des arrestations (contrairement à 10 % à Toronto et 4 % à Vancouver)²³. L'auteur a constaté que les arrestations sont généralement précédées ou accompagnées par de la violence policière.

L'auteur discute plus spécifiquement de l'approche de « *strategic incapacitation* », ou « neutralisation stratégique », dont l'objectif pour les forces policières est de retirer de la rue un maximum de contestataires, indépendamment de leurs actions, quitte à ce que les juges les déclarent non coupables plus tard. Patrick Rafail constate enfin, comme plusieurs sociologues, que les faits et gestes des manifestantes et des manifestants, y compris la destruction de propriété, n'est pas une variable très importante pour expliquer la violence policière. Comme l'auteur l'indique, les arrestations ne sont pas nécessairement liées à ce que les contestataires *font*, mais très souvent à la cause défendue ou à leur identité politique et idéologique réelle ou perçue.

Les forces policières tendent donc à distinguer entre « bons » et « mauvais » manifestants, les bons étant généralement perçus comme des « pères de famille » salariés, qui ont des revendications respectables et légitimes, et les mauvais étant considérés comme de « jeunes » hommes irresponsables, des « voyous », voire des « anarchistes » irrationnels qui ne cherchent qu'à tout casser, et qui ne sont donc pas des acteurs politiques respectables. Les bons manifestants sont également, selon les policiers, des citoyens qui ne manifestent pas souvent, mais seulement quand leurs intérêts légitimes sont en jeu, alors que les mauvais mani-

22. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) prétend qu'il n'y a des arrestations que dans 3 % des « rassemblements », mais cette notion ne se limite pas aux manifestations, et inclut les festivals, défilés, feux d'artifice, ventes publiques extérieures. Voir <www.spvm.qc.ca/FR/documentation/gd_22.asp>, consulté le 20 février 2013.

23. D'autres études ont révélé l'importance d'étudier la répression policière dans un cadre local et municipal: Alex S. Vitale, *op. cit.*, p. 403-415; et David Waddington et Mike King, « The impact of the local: Police public-order strategies during the G8 Justice and home affairs ministerial meetings », *Mobilization*, vol. 12, n° 4, 2007, p. 417-430.



LES ÉDITIONS
Écosociété
MONTRÉAL

Faites circuler nos livres.

Discutez-en avec d'autres personnes.

Si vous avez des commentaires, faites-les-nous parvenir; il nous fera plaisir de les communiquer aux auteurEs et à notre comité éditorial.

Les Éditions Écosociété

C.P. 32 052, comptoir Saint-André
Montréal (Québec) H2L 4Y5

Courriel: ecosociete@ecosociete.org

Toile: www.ecosociete.org

NOS DIFFUSEURS

EN AMÉRIQUE

Diffusion Dimedia inc.

539, boulevard Lebeau
Saint-Laurent (Québec) H4N 1S2
Téléphone: (514) 336-3941
Télécopieur: (514) 331-3916
Courriel: general@dimedia.qc.ca

**EN FRANCE et
EN BELGIQUE**

DG Diffusion

ZI de Bogues
31750 Escalquens
Téléphone: 05 61 00 09 99
Télécopieur: 05 61 00 23 12
Courriel: dg@dgdiffusion.com

EN SUISSE

Servidis S.A

Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Téléphone et télécopieur: 022 960 95 25
Courriel: commandes@servidis.ch

Des policiers « forcés » d'intervenir pour arrêter des « casseurs » qui s'infiltrent dans des manifestations « radicales ». Ce type de récit est largement véhiculé par les médias de masse, mais correspond-il à la réalité des faits ? Ne sert-il pas davantage à justifier la répression policière qui s'abat depuis une quinzaine d'années sur les mouvements sociaux un peu partout en Occident ? Au Québec seulement, il y a eu plus de 4 500 arrestations liées aux événements du Printemps érable, sans compter les nombreux cas de blessures graves.

À qui la rue ? offre les outils théoriques, politiques et historiques pour comprendre que ces arrestations de masse ne sont pas le résultat de contestations turbulentes, mais bien le fruit d'un profilage politique. Les policiers opèrent ainsi une distinction entre les « bons » et les « mauvais » manifestants : ceux qui, du point de vue des autorités, ont des revendications légitimes (les salariés, les « pères de familles »...) et ceux qui contestent l'ordre social (les jeunes, les anarchistes...). Or, ce profilage politique brime les libertés d'expression et de réunion pacifique reconnues dans les chartes des droits.

Cet ouvrage examine la dynamique entre les mouvements sociaux et les forces policières en Europe et en Amérique du Nord depuis l'émergence du mouvement altermondialiste. Il analyse les cas du Sommet du G20 à Toronto (2010) et du Printemps de la matraque au Québec (2012-2013) et traite de l'épineuse question de l'infiltration policière et des mobilisations contre la brutalité de la police.

Et si la répression à caractère politique n'était pas l'apanage des régimes autoritaires ?



© NATHALIE ST-PIERRE

Professeur de science politique à l'UQAM, **Francis Dupuis-Déri** est membre de l'Observatoire sur les profilages racial, social et politique dans l'espace public. Il a collaboré avec le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) et la Ligue des droits et libertés. Avec des textes de Nathalie Bayon, Marc-André Cyr, Olivier Fillieule, Jean-Pierre Masse et Alexandre Popovic.